



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr et Mme CRAPS-DEKERK demeurant Kerselarenstraat, 23 à 3090 Overijse ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Chaussée Olivier Dehasse à 1367 Ramillies et cadastré 1<sup>ère</sup> Division Ramillies-Offus, Section B, n<sup>os</sup> 517a et 517c (anciennement n<sup>os</sup> 417b<sup>7</sup> Pie et 417a<sup>11</sup> Pie).

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET UN CAR-PORT - CONSTRUIRE UNE SERRE - CONSTRUIRE UN ABRI POUR ANIMAUX** et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article R.IV.40-2 : - La demande concerne « *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.* ».

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies (lire encadré ci-dessous). Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Les consultations se feront **uniquement sur rendez-vous** à convenir avec le service en téléphonant au plus tard 24 heures à l'avance au 081/43.23.44 (du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00). Les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **15/10/2021** au **29/10/2021** au Collège communal, par courrier ordinaire (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be) avec la mention « *PU 2021/42 - Réclamation annonce de projet* ».

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Affichage de l'avis du 09/10/2021 au 29/10/2021

À Ramillies, le 29/09/2021.

Par le Collège,

Le Directeur général,

L. NOËL



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY